

Juin 2018

ZOOM SUr... Les sépultures du Moyen-Âge mises au jour lors des travaux de la salle de sports (SUITE)...

Rappelez vous, bulletin municipal de décembre 2017, nous écrivions ceci «...L'orientation est-ouest des tombes, l'absence de tout mobilier funéraire, la position des corps, conduisent à émettre l'hypothèse d'un cimetière du Moyenâge, au sens large. Pour vérifier cette hypothèse, des datations C14 seront réalisées sur les ossements ».

Et bien c'est chose faite! La datation au carbone 14 a été réalisée et **Yves PAUTRAT**, Conservateur en chef du patrimoine au Service régional de l'archéologie nous communique les résultats sur deux des sépultures fouillées:

Sépulture 1 : 684 à 876 après J.-C.Sépulture 2 : 689 à 884 après J.-C.



« Nous sommes donc au temps de Charlemagne ou peu avant (haut Moyen-âge), ce qui peut expliquer l'absence de tout mobilier funéraire dans un contexte de populations rurales christianisées, mais pauvres.

Il serait d'autant plus intéressant de pouvoir localiser l'habitat de ces populations, sans doute en bois et torchis, donc laissant très peu de traces, autres que celles pouvant être repérées dans des sondages de diagnostic ou un décapage (trous de poteau et fosses). Cela renforce l'intérêt de pouvoir, un jour, explorer archéologiquement les terrains mitoyens, au sud... »

Le mot du Maire



Depuis le début de ce mandat, j'ai toujours rédigé cet éditorial dans le même état d'esprit de pédagogie et de transparence afin de vous informer au mieux de notre vie communale. Aujourd'hui, je suis partagé entre différents sentiments : colère, indignation, incompréhension...

effet, depuis quelques mois, notre commune est victime d'incivilités : dégradations, insultes, nuisances sonores diverses... Certaines ont été commises par des jeunes saulonnais, auxquels plusieurs rappels à l'ordre de notre part et de la gendarmerie ont été faits. Les parents ont été informés des agissements de leurs enfants. Malheureusement, le seuil de tolérance a été dépassé dans la nuit du 5 au 6 mai où de nombreuses dégradations ont été commises : panneaux de circulation arrachés ou tordus, miroirs de carrefour déréglés, vasques de fleurs jetées dans une petite mare. D'autres méfaits ont concerné des particuliers, soit plus d'une dizaine en tout, pour ce que nous avons pu constater. La commune a évidemment déposé plainte en gendarmerie. En plus des conséquences financières (évaluées à environ 3.000 € pour l'instant), du temps que passeront les agents communaux à remettre tout cela en état, il faut aussi prendre en compte la dangerosité de tels actes, notamment pour la circulation routière, certains carrefours n'étant plus signalés. Nous sommes tous consternés par de tels agissements ; qu'est ce qui peut pousser certains à avoir de tels comportements ? Pourquoi cibler notre commune ?... Depuis, les réactions ont été nombreuses et l'enquête progresse suite à des témoignages de personnes que je voudrais remercier ici publiquement. Nous devons tous être concernés, tant par notre comportement personnel que celui de nos proches. Restons vigilants quant à ce qui se passe autour de nous et n'hésitons pas à rapporter les faits d'incivilité qui méritent de l'être pour garantir le bien vivre ensemble qui nous est cher. En ces moments un peu compliqués, je tiens également à souligner la bonne collaboration avec la gendarmerie.

Ces agissements doivent cesser et c'est pourquoi je demande à chacun de nous signaler tout acte commis afin que notre commune continue à être agréable à vivre. Malgré cette période agitée, vos élus restent présents et à vos côtés.

Pascal BORTOT Maire de Saulon-la-Chapelle

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 11 Juin 2018 Informations Agenda, Informations pratiques	P. 2 P. 3

Réunion du Conseil Municipal du 11 JUIN 2018

1) RÈGLEMENT GÉNÉRAL EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 14 avril 2016. L'ensemble des administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer à compter du 25 mai 2018. Il appartient aux collectivités de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'elles utilisent. En cas de manquements, le texte prévoit des amendes et sanctions administratives et pénales très lourdes. La majorité des collectivités ne disposent pas toutes des moyens tant financiers qu'humains, nécessaires à ces travaux. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale propose de mutualiser ses ressources ainsi que son Délégué à la Protection des Données. Le conseil municipal approuve cette proposition pour un montant d'environ 80 € par an.

2) TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX RUE DU MOULIN - FRAIS D'ÉTUDES

Une demande de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques concernant la rue du Moulin, formulée au SICECO en 2014, a été retenue avec une programmation prévue pour 2019. Le conseil municipal accepte d'enclencher l'étude pour un montant de 5.000 € qui sera déduit du décompte global définitif des travaux. Ce montant restera à la charge de la commune si les travaux ne se font pas. L'enveloppe prévisionnelle de la participation communale, après application des modalités de subvention du SICECO en vigueur, serait comprise entre 37 000 et 40 000 €.

3) CHANGEMENT DE LA PASSERELLE DU PLAN D'EAU

G. GADESKI informe que la passerelle du plan d'eau est vétuste et présente une certaine dangerosité. Il explique que les réseaux (téléphone, électricité, eaux potables et usées) sont fixés dessous, compliquant son démontage. Pour pallier à ce problème, il est proposé d'installer la nouvelle à côté de l'ancienne, ce qui permettrait de refaire correctement les réseaux et de laisser disponible l'accès aux piétons. Si la passerelle reste en place, les réseaux pourraient être coupés entre 6 et 8 semaines. Ces travaux de modification sont à la charge de la commune (domaine privé communal) et ne sont pas compris dans les devis. Suite à la présentation de plusieurs devis, celui de l'entreprise CHENOT qui propose une passerelle en acier thermolaqué d'un seul tenant serait le plus adapté. Le montant total des travaux se monte à environ 25 000 € TTC (dont env 19.000 € TTC de passerelle). P. LUCOT propose de se rendre sur place pour voir l'ampleur du chantier. Les élus, conscients du problème de sécurité, décident de renforcer les rambardes en attendant de trouver une solution moins coûteuse que celle proposée par les différents devis.

4) VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER SITUĒ 1 RUE DE LAYER

Par délibération en date du 23 avril 2018, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'offre présentée pour la vente d'un bâtiment situé 1 rue de Layer pour un montant de 168 000 €. La commune a l'obligation de clore la parcelle pour avoir le droit de la vendre. Lors de la signature de la promesse de vente, l'engagement a été pris de l'édification par la commune d'un mur de clôture entre la propriété vendue et l'école maternelle. P. LUCOT exprime son mécontentement au sujet de certaines conditions de cette vente. Le conseil municipal, par 10 voix pour, 3 abstentions, 2 contre, valide la vente définitive de ce bâtiment.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ENHERBEMENT DU CIMETIÈRE

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche zéro phyto à l'exception du cimetière qui était encore traité chimiquement. Pour ce dernier, il est proposé de réaliser l'enherbement des allées principales et le fleurissement des concessions libres pour un montant de 2 420 € H.T. La Région Bourgogne-Franche-Comté peut en financer 80 %. Le conseil municipal accepte cette proposition.

6) RÉFECTION DE LA RUE DU PETIT ESSART

Lors de la construction de la salle de sport, la Communauté de Communes a pris à sa charge la création de l'accès en enrobé sur la partie de voirie communautaire. La commune a décidé dans le même temps de procéder à la réfection de la rue du Petit Essart en réalisant également un revêtement en enrobé. De plus, un cheminement piétons sera réalisé en concassé sur un côté.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise PENNEQUIN pour un montant de 51 687,38 € H.T. ; à noter que le financement se fait sur les fonds propres de la commune, sans subvention.

7) RÉFECTION DE CHEMINS BLANCS

Il convient de procéder à la réfection des chemins blancs aux lieux dits « Les Cerisiers n° 5 » et « L'armoirie n° 7 » ; le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise ETA La Louvière pour un montant de 6 000 € H.T.

8) MARCHANDS AMBULANTS: REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Deux demandes d'installation de commerces ambulants sont arrivées en mairie : un camion pizza le lundi soir et un food truck le jeudi soir de 18 h à 21 h, à compter du 1^{er} juillet 2018. Ceux-ci s'installeront sur le terrain devant l'entrepôt communal avenue de la Gare. Le tarif d'occupation est fixé à 7 € la demi-journée.

9) QUESTIONS DIVERSES

\neg Point travaux :

<u>Grande rue</u>: La commune a demandé à l'entreprise EUROVIA, titulaire du marché, d'installer un caniveau supplémentaire chez des riverains ; en effet, les bordures de trottoirs étant remontées par rapport à l'origine, l'écoulement naturel des eaux pluviales ne pouvait plus se faire, une contre pente ayant été créée.

Éclairage public : Un rapport transmis par le SICECO montre que le coût de la consommation d'électricité pour la partie éclairage public est passé de 13 000 € en 2014 à 8 400 € en 2017 en raison de la coupure de l'éclairage public et du remplacement des «ballons fluo» et des ampoules à incandescence par des leds. A noter que la consommation en kWh a été divisée par 2.

<u>Longère</u>: Une rencontre est prévue prochainement avec l'architecte en charge du projet afin de présenter un avant-projet sommaire.

<u>Maison rue du Foyer</u>: La rénovation va bientôt débuter ; la commune est dans l'attente de l'autorisation de commencer les travaux qui doit être transmise par le conseil départemental. Pour rappel, le montant des subventions devrait atteindre 13.000 € pour 23 000 € de dépenses. <u>Ecole primaire</u>: Les élus décident de ne pas poser de rampe sur les marches d'escalier donnant sur la place de l'église, celle-ci n'étant pas obligatoire.

<u>Divers</u>: Le coffret électrique devant la salle des fêtes, embouti dernièrement par un véhicule et n'appartenant pas à la commune mais à Enédis, sera changé sans frais mais devra être sécurisé afin d'éviter qu'il ne soit à nouveau renversé.

<u>Fossé du Milleraie</u>: Suite aux problèmes de montée des eaux impasse du Milleraie, G. GADESKI a contacté le SBV qui propose une rencontre sur place avec les élus, le président de l'association foncière, les agriculteurs et les riverains concernés.

Lotissement des Longs Champs: Une réunion a eu lieu entre les différents acteurs de ce projet (police de l'eau de la DDT, SBV, cabinet BAFU, commune et communauté de communes) et à priori, après qu'aient été évoquées les contraintes et les solutions à apporter, un accord a été trouvé pour entamer une première tranche de travaux qui concernerait 17 lots, ce qui est conforme à ce que la station d'épuration peut supporter à l'heure actuelle. Un projet de nouvelle station est à l'étude par la Communauté de Communes qui en a la compétence.

— Points manifestations

Concert d'Yves Jamait : A. BŒUF remercie tous les bénévoles qui ont participé à la bonne organisation de ce concert. Festivités du 14 juillet :

Le 13 juillet au soir auront lieu la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et le bal. Concernant la journée du 14 juillet, les activités seront les suivantes :

- Un camion food truck proposera pour midi des repas « poulet, pommes de terre paysannes » et dessert et des hamburgers durant l'aprèsmidi. Un tract regroupant les manifestations du 14 juillet sera distribué et les personnes intéressées par le repas devront se préinscrire en mairie
- Installation d'une structure gonflable, présence d'un groupe de musique qui propose des reprises de chansons italiennes et tsiganes, organisation d'un concours de pétanque inter-quartier.

<u>Festival de rock du 25 août</u>: L'organisation est bien avancée ; les groupes et les techniciens sont réservés. Cette année, les employés communaux et les élus bénéficieront de l'aide du club de foot pour le montage et le démontage des chapiteaux.

─ Point sur les écoles

Le nombre d'élèves inscrits en maternelle (62) ne permet pas l'ouverture d'une 3 ème classe pour le moment ; la question sera réétudiée en commission le 21 juin et le jour de la rentrée. 94 élèves sont inscrits à l'école élémentaire.

A la rentrée de septembre, la Communauté de Communes reprend entièrement la compétence périscolaire. Les horaires de garderie changent, elle ouvrira désormais à 7 h et fermera à 19h.

Concernant les activités piscine de l'école élémentaire, le tarif des entrées est, à partir de la rentrée, calculé par classe, ce qui entraîne une augmentation de la dépense de 770 € à partager entre les communes de Saulon et Barges.

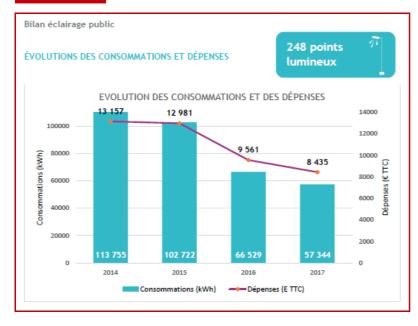
Le spectacle de l'école primaire se déroulera vendredi 22 juin à la salle des fêtes. Une représentation est prévue le matin pour les enfants de la maternelle ainsi que pour les personnes âgées. Les personnes de la commune intéressées doivent prendre contact avec Mme REMONDINI, directrice de l'école primaire.

─ Informations diverses

- La section travaux manuels du foyer rural a fait une demande d'occupation d'une salle située au 1 grande rue pendant les vacances d'été. La convention signée entre l'association du Foyer Rural et la commune stipule que les activités s'arrêtent pendant les vacances scolaires. En application de la convention et suite à l'avis donné par le Conseil d'Administration du Foyer Rural, il ne sera pas accordé de dérogation pour cette demande.
- Dans le cadre du centenaire de la guerre 1914-1918, la commune accueillera, dans la salle des fêtes, deux expositions du 15 au 20 octobre. Les personnes qui ont des objets et souvenirs de cette guerre peuvent les mettre à disposition pour l'exposition. Une conférence sera donnée par M. LUCAND sur l'histoire du vin pendant la guerre de 1914.

 Un second médecin généraliste s'installera dans les locaux du point médical. Le début de l'activité est prévu pour le 10 septembre prochain.

En bref...



Commerces ambulants : du nouveau à Saulonla-Chapelle !

En effet, le conseil municipal a validé la demande d'installation de deux camions ambulants de restauration. Ainsi, nous accueillerons :

- le camion pizza **« L'écureuil »** (Pizzas en 2 tailles) le lundi de 18h à 21h. Commandes à partir de 17h30 au 06 01 95 20 83;
- le Food truck **« Street Daddy Food »** (Burgers et rôtisserie) le jeudi de 18h à 21h. Commandes à partir de 17h30 au 06 84 40 69 91



Les deux seront localisés avenue de la Gare, près du local forains. Alors...Bon appétit bien sur !



- 22H3O FEUX D'ARTIFICE AU PLAN D'EAU 23HOO BAL POPULAIRE À LA SALLE DES

SAMEDI 14 JUILLET

- 11H3O APÉRITIF OFFERT PAR LA COMMUNE * 12H3O FOOD TRUCK «STREET DADDY FOOD»
- (attention : renas avec inscription obligatoire) 15HOO CONCOURS DE PÉTANQUE INTER-
- 15H3O À 17H CONCERT GROUPE CLAN DESTIN

DE 15H À 18H : BUVETTE, FOOD TRUCK, ANIMATIONS

INTER-QUARTIERS **DOUBLETTES - GRATUIT**

Quartier A : Layer (à partir de la salle de l'Union=>Gare) Quartier B : Rue du Foyer, les impasses, rue de la Citadelle, rue

Quartier C : Grande rue impasse du Milleraie, rue de la Fontaine Quartier D : Rue des vignes, Petit Essard, Route de Noiron Quartier E : Rue du Moulin, rue de la Gare (jusqu'à la salle de l'Union) Quartier F: Levant 1 & 2

...AGENDA

Jeudi 28/06 - 18h00 : Spectacle école maternelle -Salle des fêtes

Samedi 7/07 - 10h : Permanence élus - Mairie Mardi 10/07 - 17h: Conseil communautaire - Salle des fêtes

Vendredi 13/07 – 22h00 : Retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal

Samedi 14/07 - de11h30 à 18h : Fête Nationale -Plan d'eau

Centenaire de la Grande Guerre : Participez à la Grande collecte, pour une expo à Saulon-la-Chapelle



Votre aïeul a participé à la Grande guerre, vous avez dans vos archives familiales des carnets, des lettres, des journaux intimes, des cahiers d'écolier, des carnets de dessins ou de croquis, des correspondances, des

photographies ou encore des objets façonnés dans les tranchées ou rapportés du front, des instruments de musique, ayant trait à cette période... un de vos proches détient des affiches de rationnement, de mobilisation, des carnets de mémoire, des rapports au préfet, des tracts ... partagez-les en nous les confiant provisoirement. Une personne référente sera nommée et sera garante de vos objets.

> Vos contributions seront mises en valeur dans le cadre d'une manifestation liée au centenaire de la Grande Guerre prévue du 15 au 20 octobre 2018, à la salle de fêtes : deux expositions de grande qualité, des animations, une conférence ... (programme complet à venir).



INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 - 19h

Mercredi: 9h - 12h Vendredi: 14h00 - 17h

Tél: 03 80 79 14 30 / Fax: 03 80 79 14 31 accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges

Gevreu-Chambertin

& Nuits-Saint-Georges 3 rue Jean Moulin- BP 40029 21701 Nuits st Georges

Tél: 03 80 27 04 70 - Fax: 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76 Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi: 14h - 17h samedi: 9h - 12h et 14h - 17h

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi: 14h - 19h samedi: 9h - 12h et 14h - 19h